

2022

Prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits



RÉSUMÉS ANNUELS DES ACTIVITÉS
ET BONNES PRATIQUES DES MISSIONS DE
MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Table des matières

INTRODUCTION	2
AVANT-PROPOS	3
EN QUOI LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX PERMETTENT DE PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS ?	4
LES VIOLENCES SEXUELLES ET FONDÉES SUR LE GENRE ET LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS : DEUX CONCEPTS DIFFÉRENTS	5
QUAND LES PERSONNES AYANT SURVÉCU PARLENT : HONORER LES HISTOIRES DES SURVIVANTES ET SURVIVANTS DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS	7
LES TENDANCES CONCERNANT LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS DANS LES ZONES D'OPÉRATION DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN 2022	8
OBJECTIF 1 – PRÉVENTION ET PROTECTION DES PERSONNES EXPOSÉES AU RISQUE DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS	9
OBJECTIF 2 – EN FINIR AVEC L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS	12
OBJECTIF 3 – SENSIBILISATION ET CONDAMNATION DES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS	15
OBJECTIF 4 – CAPACITÉ DES ACTEURS NATIONAUX À S'ATTAQUER EFFICACEMENT AUX VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS	20
OBJECTIF 5 – DONNER DES MOYENS D'ACTION AUX VICTIMES/PERSONNES SURVIVANTES	23
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS	25
PRINCIPALES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE PAIX ET VOIE À SUIVRE	26
RÉFÉRENCE ET CONTACT	28

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur les activités menées par les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les bonnes pratiques qu'elles ont adoptées pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Ces histoires sont données sous chacun des cinq objectifs prioritaires définis dans la politique intitulée « Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits dans le cadre des missions des Nations Unies » (2020) (« la politique des Nations Unies relative aux violences sexuelles liées aux conflits »).



À gauche : La police des Nations Unies de la MINUSMA interagit avec la population locale dans le centre du Mali. Photo : MINUSMA.

À droite : Une manifestation est organisée par la MINUSS le 19 juin en célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, en Équatoria central. Photo : Isaac Billy/MINUSS.

AVANT-PROPOS



Avec l'adoption de la résolution 1325 en 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est pour la première fois intéressé aux effets disproportionnés des conflits armés sur les femmes et les filles. Huit ans après, le Conseil a adopté la résolution 1820, dans laquelle il a souligné que la violence sexuelle, lorsqu'elle est utilisée comme arme de guerre, empêche le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. En expliquant que les violences sexuelles liées aux conflits ne peuvent plus être considérées comme une conséquence inévitable de la guerre, cette résolution sert de prémices à l'établissement d'un cadre international pour en finir avec ces crimes.

En 2022, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont joué un rôle essentiel pour traduire le programme du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles liées aux conflits en mesures concrètes permettant de mieux protéger les femmes, les filles, les hommes et les garçons, et elles ont contribué à la justice et un rétablissement de la paix durable. Le présent rapport illustre la détermination avec laquelle les missions de maintien de la paix dans le monde mobilisent toutes leurs composantes pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits et ce, malgré l'évolution incessante des difficultés opérationnelles. Je suis fier de l'approche centrée sur les personnes survivantes adoptée par les missions face aux violences sexuelles liées aux conflits, qui consiste à les aider à agir et à leur donner des moyens d'action. Je sais aussi qu'il reste beaucoup à faire, tant dans les domaines de la prévention et de la formation que pour mieux remédier aux souffrances endurées par les personnes survivantes à cause de la stigmatisation, des représailles et du climat d'impunité qui règne en ce qui concerne les crimes de violences sexuelles liées aux conflits.

Le Département des opérations de paix a adopté le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en tant que thème transversal, intégré dans tous les domaines prioritaires de l'initiative **Action pour le maintien de la paix Plus** (A4P+). Nous restons déterminés à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits dans le cadre de nos efforts visant à améliorer l'efficacité du maintien de la paix et à soutenir les pays dans leur transition d'un conflit à une paix durable. La protection de toutes les personnes contre les violences sexuelles restera une priorité pour le Département en 2023 et au-delà, alors que nous nous efforçons d'élaborer un « Nouvel Agenda pour la paix », avec nos États Membres et les partenaires des Nations Unies.

Le Secrétaire général adjoint,
Département des opérations de paix
Jean-Pierre Lacroix

EN QUOI LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX PERMETTENT DE PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS ?

Les violences sexuelles liées aux conflits constituent non seulement une grave violation des droits humains, mais aussi une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ces violences, qui sont le fait de parties aux conflits et d'autres auteurs armés, font des dégâts qui durent longtemps sur les personnes survivantes et les communautés, et elles alimentent les dynamiques de déplacement et de conflit, augmentant ainsi le coût des conflits armés et entravant les efforts de résolution des conflits et de consolidation de la paix. Les violences sexuelles liées aux conflits sont, au regard du droit international des droits humains, du droit international humanitaire et du droit pénal international, un crime punissable, que l'on peut prévenir. Dans une [série de résolutions](#) sur les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité a affirmé qu'une action efficace pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits pouvait grandement contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Alors que toutes les missions des Nations Unies sur le terrain devraient prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits conformément aux responsabilités qui sont les leurs en matière de prévention et de protection, lesquelles varient en fonction de leur mandat, le Conseil de sécurité avait donné un mandat spécifique à quatre missions de maintien de la paix pour qu'elles s'occupent des violences sexuelles liées aux conflits en 2022 : la [MINUSCA](#), en République centrafricaine, la [MINUSMA](#) au Mali, la [MONUSCO](#) en République démocratique du Congo et la [MINUSS](#) au Soudan du Sud. Des conseillères et conseillers principaux pour la protection des femmes ont été déployés pour contribuer grâce à leur expertise aux efforts déployés par ces missions pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits.

VOIX DU TERRAIN

Repérer les signes précoces inquiétants en ce qui concerne les violences sexuelles liées au conflit et y répondre en mobilisant toutes les composantes de la mission au Soudan du Sud



« Les violences sexuelles liées au conflit sont des crimes monstrueux contre lesquelles il faut lutter de toute urgence en mobilisant toutes les composantes de la mission. Lorsque j'étais commandant de la force, la MINUSS a adopté une stratégie de prévention basée sur des examens hebdomadaires de la situation avec la population civile afin d'échanger des informations et d'identifier les zones de tension pour planifier des patrouilles ou un déploiement semi-permanent à des fins de surveillance. La détection précoce des menaces de violences sexuelles liées aux conflits grâce à des contacts directs avec la population locale, en toute confidentialité, s'est avérée d'une importance vitale et a été rendue possible par les efforts des équipes de soldates de la paix auprès des communautés. Les conseillères et conseillers

principaux en matière de protection des femmes et les personnes référentes au sein de la MINUSS pour les violences sexuelles liées au conflit ont aidé la Force à identifier les indicateurs d'alerte précoce et à coordonner des interventions opportunes contre ces violences dans les zones de conflit. La mission a également soutenu les interventions de la communauté, de la société civile et du gouvernement contre les violences sexuelles liées au conflit, telles que les activités de sensibilisation, la formation des soldats et l'arrestation des coupables. Je peux donc affirmer avec conviction que l'approche mobilisant toutes les composantes de la mission adoptée par la MINUSS, qui déploie l'ensemble de ses capacités dans l'urgence, a vraiment contribué à réduire le nombre de cas de violences sexuelles liées au conflit. »

Le général de corps d'armée Shailesh Tinaikar, commandant de la force de la MINUSS entre mai 2021 et janvier 2022

LES VIOLENCES SEXUELLES ET FONDÉES SUR LE GENRE ET LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS : DEUX CONCEPTS DIFFÉRENTS

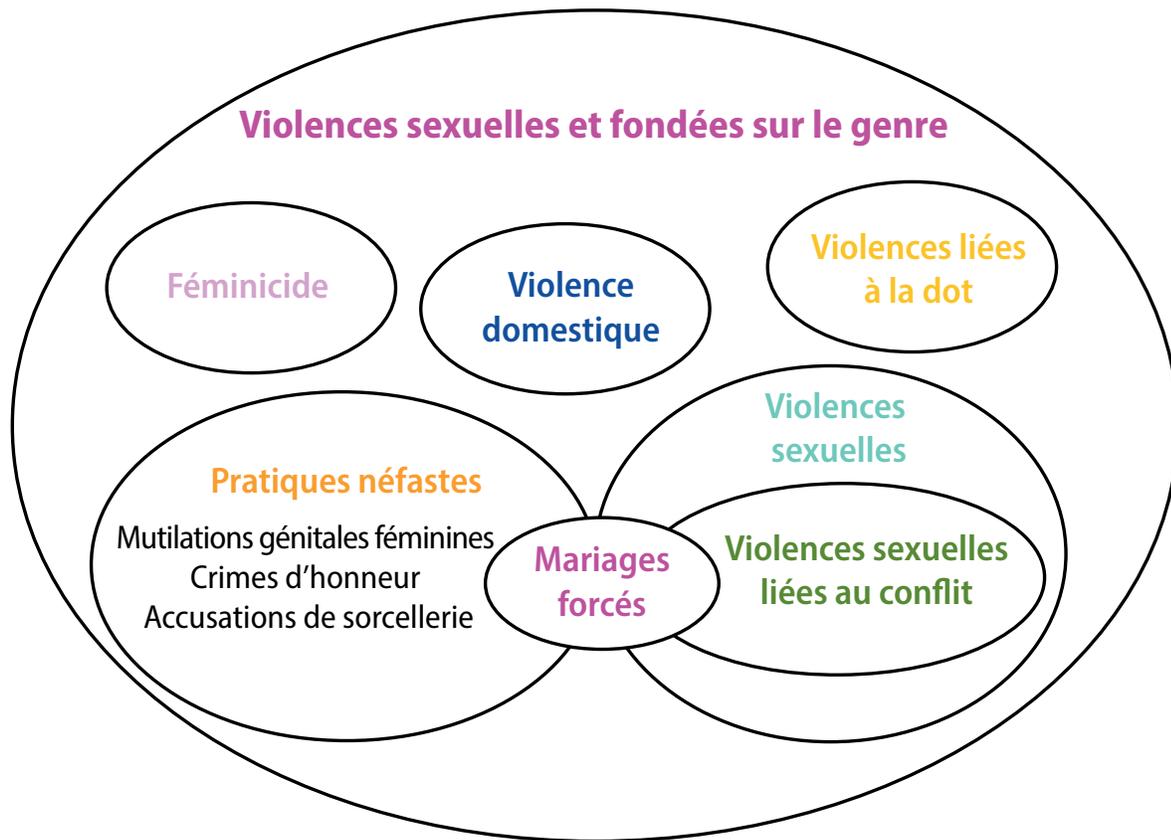
Différentes formes de violences sexuelles et fondées sur le genre ont cours dans les situations de conflit. Pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, il faut bien comprendre le concept et faire la distinction entre ces violences et les autres formes de violences sexuelles et fondées sur le genre qui touchent les civils.

Les violences sexuelles liées aux conflits sont une forme de violences sexuelles et fondées sur le genre visant des personnes ou groupes en raison de leur sexe ou de leur genre. Les femmes, les hommes, les filles, les garçons et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+) peuvent tous être victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, mais celles-ci touchent toutefois de manière disproportionnée les femmes et les filles en raison des normes de genre profondément enracinées et de rapports de force inégaux.

Les violences sexuelles liées aux conflits renvoient aux actes de violence sexuelle ayant un lien direct ou indirect avec un conflit. Les formes qu'elles revêtent le plus souvent sont le viol, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la prostitution forcée et la grossesse forcée. Les violences sexuelles peuvent être motivées par des objectifs politiques, militaires ou économiques et sont fréquemment utilisées comme tactique de guerre et de terreur par les parties au conflit et d'autres auteurs qui profitent de l'effondrement de la loi et de l'ordre.



La MINUSCA mène des activités de sensibilisation sur le rôle que peuvent jouer les femmes dans la promotion de la paix en République centrafricaine. Photo : MINUSCA.



Pour que les violences sexuelles soient considérées comme étant liées à un conflit, il faut tenir compte des liens suivants :

Lien temporel

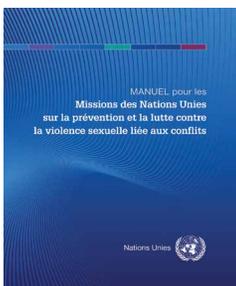
Il faut que l'acte de violence sexuelle et la période de conflit soient rapprochés dans le temps, par exemple lorsque la violence sexuelle se produit pendant un conflit armé. La violence sexuelle peut également être considérée comme liée à un conflit si elle se produit dans un contexte d'instabilité susceptible de dégénérer en conflit armé, ou si elle se produit au lendemain d'un conflit.

Lien géographique

Les actes de violence sexuelle doivent se produire dans des zones touchées par un conflit, y compris des zones de guerre active et d'autres zones touchées par un conflit.

Lien causal

Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les niveaux de violence sexuelle antérieurs au conflit sont exacerbés par les conditions du conflit et/ou les déplacements de la population ou placements en détention qui s'ensuivent.

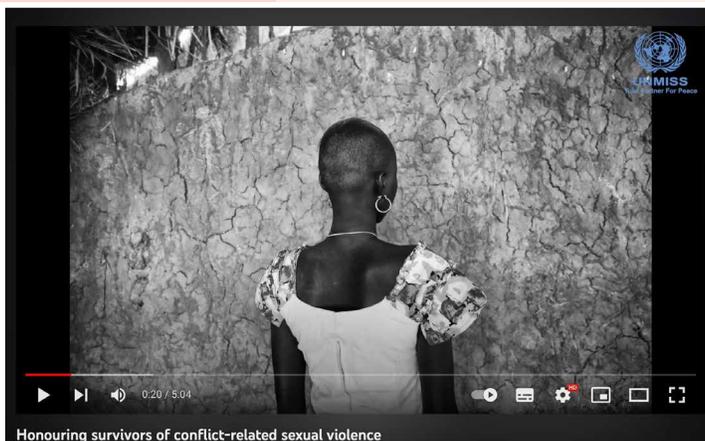


Pour en savoir plus sur le concept de violences sexuelles liées aux conflits et en découvrir des exemples, on pourra consulter le [Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits](#).

QUAND LES PERSONNES AYANT SURVÉCU PARLENT : HONORER LES HISTOIRES DES SURVIVANTES ET SURVIVANTS DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

“ Je ne m’attendais pas à ce que pareille chose m’arrive, mais je ne peux en parler à personne, pas même à ma famille. Personne ne me traiterai plus jamais comme un homme si cela se savait. ”

“ Je demande à mes proches d’oublier le passé, car ce n’est pas de mon plein gré que je suis allée dans la brousse. Qu’ils me disent des choses gentilles, pas des mots qui font mal. Je demande à tous les membres de la communauté et même aux chefs d’éviter de dire des choses aux personnes qui comme moi ont été enlevées. ”



Une vidéo de la MINUSS met à l’honneur les survivantes de violences sexuelles liées au conflit au Soudan du Sud.

Ce sont les mots de personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud, qui ont choisi de rompre le silence. [Cliquer ici](#) pour regarder une vidéo produite par la MINUSS pour rendre hommage aux victimes et aux personnes survivantes au Soudan du Sud, incluant des témoignages dans lesquels ces personnes parlent des difficultés qu’elles rencontrent et de leurs souhaits.

Les femmes et les filles restent les plus touchées, mais des violences sexuelles liées aux conflits contre des hommes et des garçons ont également été signalées dans les conflits, en particulier dans les lieux de détention. Les hommes et les garçons, ainsi que les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, des expressions et des caractéristiques sexuelles différentes, se heurtent à des barrières particulières pour signaler les faits, notamment en rapport à la stigmatisation et à la remise en question de leur virilité, et ils souffrent de conséquences physiques et psychologiques particulières.

LES TENDANCES CONCERNANT LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS DANS LES ZONES D'OPÉRATION DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN 2022



République centrafricaine : Les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA) sont responsables de la majorité des cas de violences sexuelles liées aux conflits, qui ont souvent été perpétrés pendant l'occupation de villages ou au cours des hostilités en 2022. Des cas de viols et d'esclavage sexuel ont également été attribués aux forces armées nationales et à d'autres personnels de sécurité¹ présents dans le pays. Ce sont les filles menant des activités de subsistance dans les champs ou la brousse qui ont été les plus touchées par ces attaques. Fait positif, le Président de la République centrafricaine a validé le Plan d'action national visant à prévenir et combattre les violences de genre liées aux conflits (2022–2023).



Mali : L'insécurité croissante, les opérations militaires en cours et les violences fréquentes visant les civils dans le centre et le nord du Mali ont exposé les communautés à des violations des droits humains, notamment à des violences sexuelles liées au conflit et à des déplacements forcés. Des éléments armés non identifiés, des groupes armés et des milices, ainsi que des membres des forces de défense et de sécurité du Mali et du personnel militaire étranger auraient été impliqués dans les cas de viols, de viols collectifs et de mariages forcés signalés, avec une augmentation du nombre de cas concernant des personnes mineures signalés en 2022.



République démocratique du Congo : Des violences sexuelles liées au conflit généralisées ont continué à se produire dans le contexte d'attaques contre les populations civiles par des groupes armés et lors d'affrontements entre des groupes armés et les forces armées nationales. Dans les provinces orientales de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la violence sexuelle a été systématiquement utilisée par certains groupes armés comme moyen d'intimidation et de déplacement forcé des populations locales. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays, en particulier les femmes et les filles des communautés rurales, ont été touchées de manière disproportionnée par les violences sexuelles perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques.



Soudan du Sud : Alors que la sécurité s'est nettement améliorée dans l'ensemble du Soudan du Sud, un nombre croissant de violences sexuelles liées au conflit perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques, y compris des groupes de défense civile et des milices communautaires, ont été signalés en 2022. La tendance aux enlèvements à grande échelle de femmes et d'enfants dans le cadre de flambées de violence infranationales, lors desquels les personnes enlevées sont soumises à des actes de violence sexuelle, reste une tendance alarmante. Dans l'État de l'Unité, qui représente près de la moitié des cas vérifiés par les Nations Unies, les forces gouvernementales conjointes et les milices ou groupes alliés ont commis systématiquement des violences sexuelles contre les femmes et les filles, en les utilisant comme arme de guerre.

On trouvera des informations détaillées sur la situation propre à chaque pays en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits dans le rapport annuel de 2022 du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits.

¹ L'expression « autres personnels de sécurité » renvoie aux employés des entreprises de sécurité privées qui sont sous contrat avec le Gouvernement de la République centrafricaine (voir les paragraphes 4 et 42 du [rapport de Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la MINUSCA sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire en République centrafricaine pendant la période électorale](#)).

Les activités et les meilleures pratiques permettant de prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits qui ont été documentées par les missions de maintien de la paix sont organisées selon les cinq objectifs prioritaires énoncés dans la politique des Nations Unies relative aux violences sexuelles liées aux conflits, connue sous le nom « approche PEACE » :

1. **P**révention et protection des personnes exposées au risque de violences sexuelles liées aux conflits
2. **E**limination de l'impunité pour les violences sexuelles liées aux conflits
3. **A**mélioration de la sensibilisation et condamnation des violences sexuelles liées aux conflits
4. **C**apacité des acteurs nationaux de lutter efficacement contre les violences sexuelles liées aux conflits
5. **E**xtension des moyens d'action des victimes/personnes survivantes grâce à des processus politiques et des services de soutien

Cliquer [ici](#) pour lire la politique des Nations Unies relative aux violences sexuelles liées aux conflits.

OBJECTIF 1 – PRÉVENTION ET PROTECTION DES PERSONNES EXPOSÉES AU RISQUE DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

Les missions devraient s'efforcer de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits. En étroite collaboration avec les communautés concernées, y compris les groupes de femmes, les missions doivent identifier de manière proactive les risques de violences sexuelles liées aux conflits, donner une alerte rapide et accorder la priorité aux mesures de prévention. Les missions doivent engager un dialogue avec les parties au conflit, afin d'obtenir de leurs responsables qu'ils s'engagent formellement à prévenir et combattre les violences sexuelles.

COUP DE PROJECTEUR 1

La Section des affaires civiles, le Groupe des questions de genre et les équipes de liaison de la force de la MONUSCO unissent leurs efforts pour mieux prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits

La Section des affaires civiles, le Groupe des questions de genre et les équipes de liaison de la force de la MONUSCO ont profité des activités de sensibilisation des communautés et des activités de protection de proximité pour faire œuvre d'information sur les violences sexuelles liées au conflit et les mécanismes d'alerte précoce dans les provinces du Sud-Kivu et du Nord-Kivu tout au long de l'année 2022. Au cours de ces activités, des femmes appartenant à des organisations locales de la société civile ont analysé la situation sur le plan de la sécurité, identifié les menaces pesant sur elles et cherché des moyens de renforcer la prévention grâce à des réseaux d'alerte communautaires locaux. Au Nord-Kivu, le travail mené au côté des leadeuses a permis de renforcer la collaboration avec les autorités locales, y compris les forces armées, la police et les comités de protection locaux, afin d'assurer la communication en temps opportun des alertes concernant les violences sexuelles liées au conflit. Dans la province de l'Ituri, la Section des affaires civiles a coopéré avec l'équipe de liaison de la force pour échanger avec les femmes et les filles sur les questions de protection, et notamment pour les sensibiliser au concept de violences sexuelles liées au conflit et les aider à identifier des recommandations concrètes en matière de protection, comme une augmentation du nombre de patrouilles de la MONUSCO.



Une équipe de liaison du contingent malawien de la MONUSCO interagit avec des femmes de la communauté rurale de Maboya, au Nord-Kivu. Photo : MONUSCO.

COUP DE PROJECTEUR 2

Les éléments armés anti-balaka donnent des ordres concernant les violences sexuelles et posent les armes à la suite des efforts déployés par la MINUSCA

La MINUSCA a documenté un recours à l'esclavage sexuel et aux mariages forcés de jeunes filles de la part des groupes armés et des forces de sécurité sous couvert de mariage en République centrafricaine. Face à cette situation préoccupante, la Conseillère principale pour la protection des femmes, conjointement avec la force et le chef du bureau local, a engagé un dialogue avec trois chefs anti-balaka à Batangafo (préfecture d'Ouham), afin d'aborder



La Conseillère principale de la MINUSCA pour la protection des femmes lors d'une session de sensibilisation organisée à l'intention des combattants anti-balaka en République centrafricaine. Photo : MINUSCA.

leurs points de vue, leurs idées et leurs pratiques concernant les femmes et les filles et la notion de violence sexuelle. Par la suite, une session de sensibilisation à l'intention des chefs des anti-balaka et de 120 de leurs éléments a été organisée en août 2022 par la Conseillère principale pour la protection des femmes, en collaboration avec l'unité de protection de l'enfance et la Division des droits humains. Ces membres de groupes armés ont été sensibilisés aux droits humains et au droit international humanitaire, notamment à la notion de consentement, au cadre juridique du mariage, à l'égalité des genres, à la violence sexuelle et aux violations des droits des enfants. Les participants ont été invités à promouvoir une culture de paix, à respecter les femmes et les filles et à s'engager dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les chefs anti-balaka ont salué l'initiative qu'avait prise la MINUSCA de leur expliquer « des normes qu'ils ne connaissaient pas » et ils ont demandé que quelque 300 éléments armés supplémentaires soient aussi informés de ces questions. Ils ont accepté de donner des ordres pour interdire les violences sexuelles (des commandements verbaux, car ils ne savent pas bien lire ni écrire). Au total, 37 membres locaux des anti-balaka qui avaient été sensibilisés ont posé les armes en janvier 2023, y compris les trois commandants de zone.

COUP DE PROJECTEUR 3

La MINUSMA convainc un groupe armé signataire d'accélérer les actions de lutte contre les violences sexuelles liées au conflit

Conformément au mandat qui lui a été confié de convaincre les groupes armés signataires de l'accord de paix de lutter contre les violences sexuelles liées au conflit, la MINUSMA a poursuivi son dialogue avec les membres de haut niveau de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), dans le cadre d'une série de discussions techniques visant à assurer le respect des engagements pris par le groupe dans le Communiqué unilatéral de la Coordination des mouvements de l'Azawad sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et son plan d'action, signés en juillet 2017. Les dirigeants de la CMA se sont par la suite engagés de nouveau à accélérer l'application de leur plan d'action d'ici la fin de l'année 2023, notamment en donnant des ordres pour interdire le recours aux violences sexuelles par les combattants.

La MINUSS facilite les échanges sur la question des violences sexuelles liées au conflit entre les forces armées et les organisations de la société civile dans le cadre de ses efforts pour soutenir l'application du plan d'action national contre les violences sexuelles liées au conflit

Le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes a continué à fournir une assistance technique et un accompagnement au Comité mixte d'application en vue de la bonne mise en œuvre du Plan d'action commun des forces armées de 2021 sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud. Le Comité mixte d'application est composé de hauts responsables des parties au conflit, à savoir les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) et l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud. Une interaction inédite entre les organisations de la société civile membres du Cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits² et les hauts responsables du Comité mixte d'application a été organisée pour permettre un échange de points de vue sur la manière d'aborder collectivement la question des violences sexuelles liées aux conflits. Il a été convenu que les deux groupes auraient des échanges réguliers, avec le soutien de la MINUSS, au sujet des indicateurs de violences sexuelles liées aux conflits qui permettent de donner l'alerte précoce et des points chauds, et qu'ils élaboreraient ensemble des stratégies sur la manière de répondre aux motifs de préoccupation en ce qui concerne la protection et la prévention.



Interaction entre le Comité mixte d'application et le Cadre de consultation mixte, facilitée par la MINUSS. Photo : MINUSS.

La MINUSS a également facilité cinq visites du Comité mixte d'application dans des centres de formation militaire du pays dans le but de renforcer les capacités des futurs diplômés des Forces nationales unifiées et de les sensibiliser au fait qu'il est important de prévenir et de combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Ces visites ont permis d'évaluer les connaissances des diplômés sur les violences sexuelles liées au conflit, de les sensibiliser à la question et de formuler les recommandations voulues à l'intention des commandants.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les responsables de la MINUSS collaborent pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud

Les missions de maintien de la paix engagent un dialogue avec les parties au conflit en vue de formaliser et de faire respecter des engagements relatifs à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, avec le soutien de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. La signature du Communiqué conjoint de la République du Soudan du Sud et de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits en 2014 a permis l'adoption d'une série de plans d'action nationaux visant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Depuis lors, la Représentante spéciale a continué à travailler avec le Gouvernement sud-soudanais, en collaboration avec la MINUSS, pour favoriser le respect de ces engagements.

En 2022, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, s'est rendue dans le pays pour remobiliser les acteurs clés en collaboration avec la direction de la MINUSS et la Conseillère principale pour la protection des femmes. Elle s'est notamment entretenue avec le Président et le Premier Vice-Président, ainsi qu'avec les Ministres de la défense, de la justice et de l'égalité des genres, et elle a souligné la nécessité pour les autorités de prendre des mesures pour décharger les responsabilités des uns et des autres, et notamment pour poursuivre en justice les personnes qui commettent, commandent ou tolèrent les violences sexuelles liées au conflit. La Représentante spéciale Patten a également rencontré des survivantes avec leurs enfants nés de pareilles violences. Par ailleurs, la Représentante spéciale et les responsables de la MINUSS ont participé à une réunion organisée pour le personnel et les partenaires de la MINUSS à l'occasion de la commémoration, en 2022, de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, en soulignant les efforts stratégiques déployés par la MINUSS pour lutter contre la violence sexuelle et en demandant à la mission de se concentrer davantage sur la prévention. [Cliquez ici pour lire un résumé des remarques prononcées par la Représentante spéciale Patten.](#)



La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSS, Nicholas Haysom, lors d'une visite au Soudan du Sud en octobre 2022. Photo : MINUSS.

² Le Cadre de consultation mixte sur la violence sexuelle liée aux conflits a été créé en 2019 par le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes et sert de plateforme au dialogue entre la MINUSS et les organisations de la société civile qui, au Soudan du Sud, s'occupent des questions de violences sexuelles liées aux conflits.

OBJECTIF 2 – EN FINIR AVEC L'IMPUNITÉ POUR LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

Les missions sur le terrain doivent demander la réalisation d'enquêtes et le lancement de poursuites crédibles dans les affaires de violences sexuelles liées aux conflits et promouvoir des recours sûrs et efficaces, y compris des réparations, pour les victimes/personnes survivantes, selon une approche centrée sur elles. Elles devraient apporter leur soutien au renforcement des capacités nationales pour lutter contre l'impunité dont profitent les personnes qui se sont rendues coupables de crimes de violences sexuelles liées aux conflits, en renforçant les mécanismes nationaux de justice pénale, en promouvant des recours sûrs et efficaces pour les victimes, en promouvant le respect des normes de procédure régulière et de procès équitable, ainsi qu'en appuyant les réformes législatives et politiques.

COUP DE PROJECTEUR 5

77 affaires de violences sexuelles liées aux conflits commises par des groupes armés renvoyés à la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine et premier jugement de la Cour contre une personne coupable de violences sexuelles liées aux conflits

Dans une série d'enquêtes, la MINUSCA a documenté des violences sexuelles liées aux conflits perpétrées de manière systématique par une coalition de groupes armés dans les préfectures de Mbomou et de Haute-Kotto entre 2020 et 2022. Au moins 245 survivantes ont été touchées. Dans le cadre des efforts déployés en réaction, la MINUSCA et ses partenaires, notamment l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont uni leurs forces pour fournir une assistance technique et opérationnelle aux autorités nationales afin qu'elles puissent mener des enquêtes, par l'intermédiaire de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR). Une mission a été déployée à Bakouma en mars 2022, au cours de laquelle les autorités ont interrogé 123 victimes et témoins. En dépit des craintes pour leur sécurité, les auteurs de violences continuant à opérer dans la région, selon le procureur local, plus de 400 survivantes présumées de violences sexuelles liées au conflit se sont adressés à l'UMIRR pour témoigner lors des enquêtes. Soixante-dix-sept de ces déclarations ont pu être enregistrées et ont été transmises pour donner lieu à des poursuites. En décembre 2022, le procureur général de Bambari a transmis le dossier à la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine.

Par ailleurs, en 2022, dans le cadre de l'appui continu apporté par la MINUSCA à la lutte contre l'impunité dans les crimes de violence sexuelle, la mission a dispensé des sessions de formation aux officiers de police judiciaire de la Cour pénale spéciale sur les techniques d'enquête dans les crimes de violence sexuelle, entre autres. La MINUSCA a accueilli avec satisfaction le premier verdict rendu par la Cour pénale spéciale en octobre 2022 et la condamnation d'un commandant du groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) pour les viols perpétrés par ses subordonnés, à la fois comme crime de guerre et comme crime contre l'humanité. La Cour a apprécié la responsabilité pénale du commandant dans ces viols sur la base du rôle du commandement et elle l'a condamné à la prison à vie pour ce crime et d'autres. Cette décision a été confirmée en décembre 2022 après appel de la condamnation en octobre.



La MINUSCA a veillé au bon déroulement de la première audience de la Cour pénale spéciale et a assuré la sécurité et la protection des juges locaux, des victimes et des témoins.
Photo : MINUSCA.

COUP DE PROJECTEUR 6

Nouvelles condamnations et poursuites dans des affaires de violences sexuelles liées au conflit dans le cadre de l'appui apporté par la MONUSCO aux autorités judiciaires

La MONUSCO a continué de fournir une assistance critique aux autorités militaires, civiles et judiciaires dans le cadre des enquêtes, des poursuites et des procès des personnes accusées de crimes de violence sexuelle dans l'ensemble de la République démocratique du Congo. En 2022, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo, qui est intégré à la MONUSCO, a mené 10 missions sur le terrain, réunissant différentes sections de personnel civil et de personnel en tenue, afin de surveiller les principales violations des droits humains et de mener enquête, ce qui a permis de renvoyer plusieurs affaires aux autorités judiciaires de la République démocratique du Congo. La MONUSCO a également contribué à la mise sur pied de six tribunaux mobiles qui ont entendu des affaires de violences sexuelles liées au conflit. Au cours de l'année, l'appareil judiciaire a prononcé 47 condamnations faisant suite à des accusations de violences sexuelles liées aux conflits. Parmi ces condamnations, 22 concernaient des membres des forces armées nationales, 11 des membres de la police nationale et les autres, des civils. Au total, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et la Section de l'appui à la justice de la MONUSCO ont aidé les autorités et suivi leur travail dans le cadre de 71 procédures judiciaires concernant des violences sexuelles liées au conflit.

La MONUSCO a également facilité une assistance à la protection et un accès aux services de soins pour les survivantes de violences sexuelles afin de leur permettre de participer en toute sécurité au processus judiciaire. Plus de 600 victimes et témoins ont bénéficié d'un soutien logistique, juridique et psychologique lors des audiences dans le cadre des procédures judiciaires relatives aux violences sexuelles liées aux conflits. Cette assistance a permis la participation de victimes et de témoins venant de lieux reculés.

COUP DE PROJECTEUR 7

La MINUSS soutient les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits tandis que justice est rendue par des tribunaux militaires généraux

La MINUSS a fourni un soutien technique et logistique à la Direction de la justice militaire dans le cadre de deux tribunaux militaires généraux s'occupant d'affaires de violences sexuelles liées aux conflits, lors du déploiement à Yei, dans l'État d'Equatoria central, et à Bentiu, dans l'État de l'Unité. Dans la première affaire, cinq membres de l'armée sud-soudanaise accusés de viol ont été reconnus coupables, démis de leurs fonctions et déchus de leurs grades, condamnés à des peines allant jusqu'à dix ans de prison et au versement d'indemnités aux survivantes. La MINUSS a fait en sorte que les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits à Yei puissent bénéficier de conseils, de services d'interprétation, d'une assistance logistique et d'un soutien psychologique pendant la procédure, par l'intermédiaire d'une organisation locale de la société civile digne de confiance. L'assistance liée aux tribunaux militaires généraux s'inscrivait dans le cadre de la collaboration de la Mission avec la Direction de la justice militaire, visant à renforcer l'application du principe de responsabilité au sein de l'armée, y compris pour les crimes de violences sexuelles.

Parallèlement, en juin 2022, la Direction de la justice militaire a intégré six juges-avocats dans une nouvelle équipe spécialisée en matière de violences sexuelles liées aux conflits, avec le soutien de la Section consultative de la MINUSS sur les questions d'état de droit et du Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes.



La MINUSS offre une assistance technique et un soutien aux autorités nationales pour que les crimes graves, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre, ne restent pas impunis. Photo : MINUSS.

En novembre 2022, les autorités de transition du Mali ont publié une loi consacrée à la réparation des dommages causés par les violations graves des droits humains, y compris pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits. Ce projet de loi, qui a été rédigé par la Commission vérité, justice et réconciliation du Mali, définit les modalités de réparation des dommages et offre une compensation financière, des services médicaux gratuits et des mesures de réadaptation aux survivantes de violences sexuelles liées aux conflits et à leurs enfants nés d'un viol. La Commission a entendu les témoignages de plus de 23 000 victimes et survivantes, et a proposé aux autorités de transition un projet de loi sur les réparations. L'obtention de réparations par les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits reste un défi dans la plupart des cas au Mali, et la mise en place d'un cadre juridique est une étape importante de la guérison et du rétablissement de ces personnes.

La création et l'opérationnalisation de la Commission ont bénéficié d'un large soutien de la part de la MINUSMA, y compris dans son travail d'écoute des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits et dans la rédaction et la révision de la nouvelle loi. La MINUSMA a fourni un soutien technique aux membres de la Commission de réparation, qui était l'une des cinq sous-commissions de la Commission vérité, justice et réconciliation. Le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes a également organisé des sessions de formation sur les techniques de conduite d'entretiens avec les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits, dont ont bénéficié 45 membres des cinq bureaux régionaux de la Commission ayant mené des entretiens.



Une séance d'information sur les violences sexuelles et fondées sur le genre est organisée par la police des Nations Unies en République centrafricaine à l'intention des forces de police. Photo : MINUSCA.

OBJECTIF 3 – SENSIBILISATION ET CONDAMNATION DES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

Les missions sur le terrain doivent s'efforcer de sensibiliser la société, à tous les niveaux, aux violences sexuelles liées aux conflits, de les condamner et de faire en sorte que les victimes ne soient pas stigmatisées ni ostracisées. Les missions mèneront des activités de plaidoyer, elles engageront un dialogue avec les parties au conflit, les autorités nationales et la société civile, elles feront remonter l'information et elles miseront sur la communication stratégique pour faire œuvre de sensibilisation et en finir avec la culture de tolérance des violences sexuelles liées aux conflits. Dans les pays où les violences sexuelles liées aux conflits sont un problème, les missions doivent adopter des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (arrangements MARA), conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

COUP DE PROJECTEUR 9

Communication et échanges réguliers d'informations sur les tendances observées concernant les violences sexuelles liées aux conflits par la MINUSCA, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO

Les affaires de violences sexuelles liées aux conflits et les tendances observées dans ce domaine ont continué d'être documentées grâce aux activités de suivi des missions de maintien de la paix et de leurs partenaires déployés sur le terrain, à leurs enquêtes, et aux informations communiquées par eux. Les affaires ont été rendues publiques et des actions de sensibilisation ont été menées pour que les coupables soient traduits en justice et pour promouvoir l'accès des personnes survivantes et autres victimes de violences aux services. Les groupes de travail chargés des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (groupes de travail MARA) par les conseillères principales pour la protection des femmes ont facilité l'échange d'informations entre les entités des Nations Unies sur les indicateurs permettant de donner l'alerte de manière précoce et les points chauds, ce qui a favorisé la coordination de l'action menée et la coopération.

RAPPORTS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE :

Bangui (juillet 2022) : L'Organisation des Nations Unies a publié un rapport sur les faits préoccupants survenus en République centrafricaine, sur la base des enquêtes menées par la Division des droits de l'homme de la MINUSCA. Il est expliqué dans le rapport que certains groupes armés ont perpétré des actes récurrents de violences sexuelles de manière systématique et généralisée. **Ce rapport est consultable [ici](#).**

Djouba (septembre 2022) : Un rapport sur les droits humains publié conjointement par la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme expose les violations commises dans le contexte des hostilités dans le sud de l'État de l'Unité, qui est le théâtre de nombreux meurtres et enlèvements. Nombre des personnes enlevées ont été soumises à des violences sexuelles, y compris des filles âgées de 8 ans. Une fille de 9 ans a été violée par un groupe d'hommes jusqu'à ce que mort s'ensuive. Au total, 131 cas de viols et de viols collectifs ont été recensés. **Le rapport est consultable [ici](#).**

Kinshasa (décembre 2022) : La MONUSCO a partagé les résultats d'une enquête préliminaire sur les attaques qui auraient été perpétrées par le groupe armé M23 à Kishishe et à Bambo, dans la province du Nord-Kivu, à la fin du mois de novembre 2022. Grâce à ses entretiens avec les personnes survivantes et des témoins, la MONUSCO a déterminé qu'au moins 131 civils avaient été tués et qu'au moins 22 femmes et cinq filles avaient été violées au cours de ces attaques. **Le communiqué de presse est disponible [ici](#).**



À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, le Conseil des églises du Soudan du Sud et le Conseil islamique du Soudan du Sud ont diffusé des messages contre les violences sexuelles liées aux conflits, qu'ils ont rédigés avec le soutien technique du Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes. C'était la première fois que le Conseil islamique s'exprimait sur les violences sexuelles liées aux conflits, en ces termes : « Il est de la responsabilité des institutions gouvernementales de venir en aide aux personnes survivantes en leur offrant des services complets, par exemple dans les domaines de la santé, du conseil psychosocial et de la justice. Les communautés, la société civile, les jeunes leaders et les citoyens en général devraient également aider les personnes survivantes dans ces efforts ».

Au Mali, grâce à des contacts réguliers, la MINUSMA

a renforcé son partenariat avec les chefs religieux du Haut Conseil islamique du Mali afin de redoubler d'efforts pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Depuis la signature d'une déclaration d'engagement contre les violences sexuelles liées aux conflits par le Président du Haut Conseil islamique à Bamako en 2020 lors d'une réunion de haut niveau, la MINUSMA a fourni un appui technique aux fins de l'élaboration d'un plan d'action en soulignant les principaux engagements, notamment l'adoption d'une fatwa (un avis juridique sur un point de la loi islamique) interdisant les violences sexuelles liées aux conflits. Les 24 et 25 janvier 2023, la Mission a convoqué 50 imams venus de toutes les régions du Mali, pour un **événement de deux jours** à Bamako, dans le sillage duquel le Haut Conseil islamique a rédigé et formellement adopté une fatwa visant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits en janvier 2023.



La Conseillère principale de la MINUSMA pour la protection des femmes lors de la réunion qui a débouché sur l'adoption d'une fatwa contre les violences sexuelles liées aux conflits. Photo : MINUSMA.



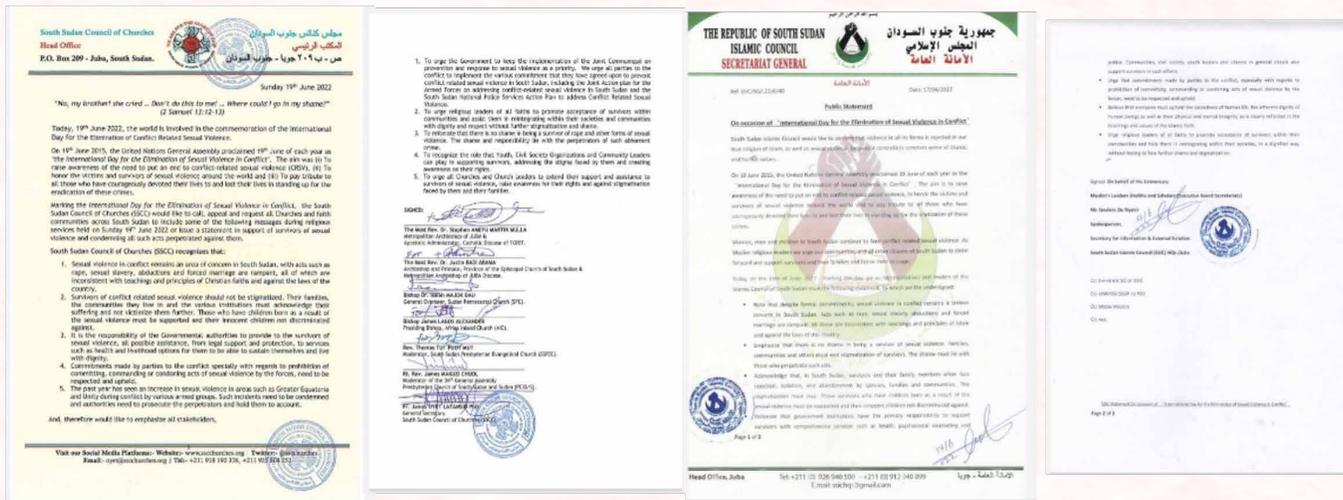
VOIX DU TERRAIN

Travailler auprès des communautés, de la société civile locale et des acteurs religieux au Mali pour pouvoir prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et faire en sorte que règne un climat protecteur pour les personnes survivantes

« Le Bureau de la Conseillère principale de la MINUSMA pour la protection des femmes a fait œuvre de sensibilisation et intégré les questions de violences sexuelles liées aux conflits au sein des composantes de la mission (police, militaires et civils) et parmi leurs homologues nationaux, en étroite collaboration avec la société civile, y compris les chefs religieux. En tant que Conseillère principale pour la protection des femmes, j'ai cherché à placer les personnes survivantes au cœur de nos interventions, en adoptant une approche centrée sur elles. L'impunité dont jouissent ceux qui se sont rendus coupables de violences sexuelles liées aux conflits, l'exclusion sociale qui frappe les personnes survivantes au Mali, leur peur des représailles, la stigmatisation et le manque de services restent des sujets de préoccupation pour ces femmes. Pour aborder ces questions, en plus de ses contacts avec les autorités de l'État, tout au long de 2022, mon Bureau a travaillé aux côtés du Haut Conseil islamique pour qu'il publie une fatwa contre les violences sexuelles liées aux conflits, qui sera utilisée pendant le prêche du vendredi. Mon Bureau a également renforcé les interventions de proximité visant à consolider les capacités des organisations locales, afin de mieux les préparer à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits et ainsi venir en aide aux personnes survivantes. »



Fabiola Wizeye Ngeruka, Conseillère principale de la MINUSMA pour la protection des femmes de août 2021 à mars 2023



Déclarations du Conseil islamique et du Conseil des églises du Soudan du Sud.

COUP DE PROJECTEUR 11 La MINUSMA renforce les capacités des organisations de la société civile concernant le suivi des violences sexuelles liées aux conflits et la communication de l'information

Afin de mieux prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, le Conseil de sécurité a demandé, dans sa résolution 1960 (2010), que soient mis en place des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Les informations recueillies sont utilisées pour informer les activités de sensibilisation stratégique, améliorer la prévention et les programmes en faveur des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits. Dans le cadre des efforts visant à rendre opérationnels les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information et à obtenir davantage d'informations et d'analyses fiables sur les violences sexuelles liées aux conflits, la MINUSMA a soutenu ses partenaires au Mali dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sur les violences liées aux conflits. Près de 75 participants, y compris des membres du sous-groupe sur les violences de genre et des entités des Nations Unies, ainsi que des membres du personnel gouvernemental de la Commission nationale des droits de l'homme, ont participé à des séances de formation organisées à Bamako et à Mopti pour renforcer leur capacité à collecter, à analyser et à partager en toute sécurité des informations sur les violences sexuelles liées aux conflits, en améliorant par là même la qualité des rapports et l'analyse des cas. La formation organisée pour la région de Mopti était importante car la plupart des cas de violences sexuelles liées aux conflits signalés par la MINUSMA ont été perpétrés dans la région de Mopti et les zones environnantes. L'accent a été mis sur le principe consistant à « ne pas nuire » et le principe de confidentialité, entre autres, dans le cadre d'une approche centrée sur les personnes survivantes.



Le Conseiller de la MINUSMA pour la protection des femmes lors d'une discussion sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Photo : MINUSMA.



VOIX DU TERRAIN

Le leadership de la MINUSCA célèbre les personnes survivantes à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit en 2022

« La MINUSCA et les entités des Nations Unies en République centrafricaine entendent continuer de collaborer étroitement avec les autorités centrafricaines dans le cadre de leurs activités de protection, de sensibilisation, d'enquête et d'information [sur les violences sexuelles liées aux conflits]. Cette combinaison d'efforts collectifs, y compris de la part de la société civile, doit permettre de lutter plus efficacement contre ce phénomène et de mettre fin à la culture du silence et de l'impunité, en plaçant les personnes survivantes et la prévention au cœur de notre action collective. »

Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA depuis février 2022



À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, la MINUSMA a organisé, en collaboration avec le Cinéma numérique ambulante, une organisation non gouvernementale locale, une séance de cinéma mobile à Bamako, à laquelle ont assisté 500 personnes, y compris des groupes de jeunes. Ce film, produit par la Commission vérité, justice et réconciliation, consistait en une série de 10 témoignages de personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits au Mali, l'idée étant de sensibiliser le public au problème de la stigmatisation. Les autorités participantes, la communauté locale et les chefs religieux ont encouragé les personnes survivantes à rompre le silence, ont dénoncé la stigmatisation et ont demandé à tous les participants de chercher à prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits. La mission a également participé au Forum international sur le sport à Bamako et a fait une présentation sur les violences sexuelles liées aux conflits devant 1 000 personnes lors de la cérémonie d'ouverture. La Conseillère principale pour la protection des femmes a également participé à des débats radiophoniques en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.



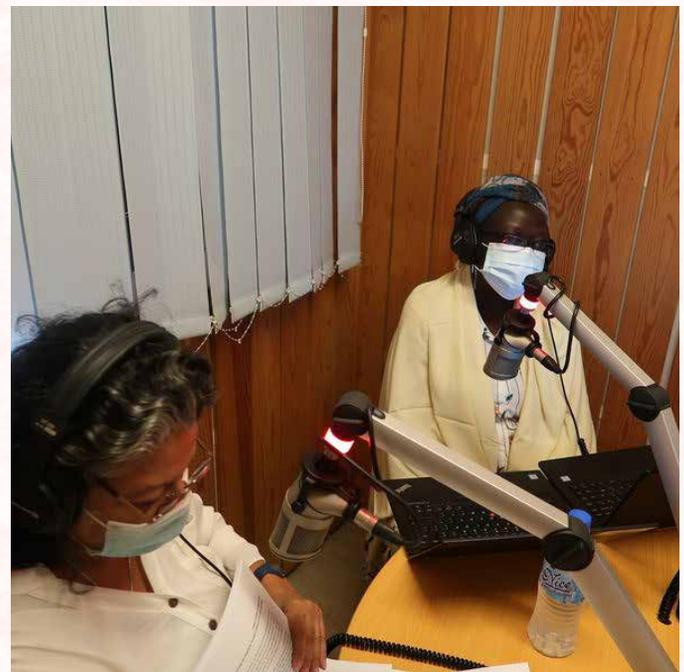
La Conseillère principale de la MINUSMA pour la protection des femmes, ainsi qu'un représentant du Fonds des Nations Unies pour la population au Mali, abordent la question des violences sexuelles liées aux conflits sur Radio Mikado. Photo : MINUSMA.

En République démocratique du Congo, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et le Bureau du Conseiller spécial du Président de la République démocratique du Congo pour la jeunesse, les questions de genre et la violence à l'égard des femmes ont organisé conjointement une conférence consacrée à l'élimination des violences sexuelles liées aux conflits. L'événement a réuni 48 femmes et 32 hommes, dont des responsables du Gouvernement et des membres des forces armées nationales, de la société civile, du monde universitaire, des entités des Nations Unies et du corps diplomatique. L'événement a donné lieu à des présentations sur les tendances à l'œuvre en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits en République démocratique du Congo au cours des dernières années, ainsi qu'à des témoignages vidéo de personnes survivantes. La Directrice du Bureau conjoint des droits de l'homme et le Conseiller spécial ont appelé l'attention du public sur le communiqué conjoint signé par le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que sur l'importance de la promotion et de la protection des droits des femmes.



Le Bureau conjoint des droits de l'homme et le Gouvernement de la République démocratique du Congo organisent un atelier pour célébrer la Journée internationale. Photo : MONUSCO.

Au Soudan du Sud, le quartier général et les bureaux locaux de la MINUSS ont organisé des débats radiophoniques, des marches, des ateliers et des activités sportives pour sensibiliser le public et célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit. En collaboration avec la Ministre du genre, de l'enfance et de l'aide sociale, la MINUSS a lancé une campagne de sensibilisation de six mois sur « l'approche centrée sur les personnes survivantes » pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud. La campagne vise spécifiquement à mettre en avant les droits et les besoins des femmes et des filles qui tombent enceintes à la suite de violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que ceux de leurs enfants, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son [rapport de 2022](#). Cliquez [ici](#) pour écouter l'émission de radio.



La Conseillère principale pour la protection des femmes annonce sur Radio Miraya le lancement d'une campagne de sensibilisation d'une durée de six mois sur l'approche centrée sur les personnes survivantes. Photo : MINUSS.

NOMBRE DE PUBLICATIONS EN RAPPORT AVEC LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS ET LES VIOLENCES SEXUELLES ET FONDÉES SUR LE GENRE PUBLIÉES PAR LES QUATRE MISSIONS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX ET LES PAGES WEB EN 2022

MINUSCA	MINUSMA	MONUSCO	MINUSS
Au moins 42	Au moins 30	Au moins 24	Au moins 45

OBJECTIF 4 – CAPACITÉ DES ACTEURS NATIONAUX À S'ATTAQUER EFFICACEMENT AUX VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

Les missions des Nations Unies sur le terrain devraient travailler en étroite collaboration avec les autorités judiciaires, policières et militaires et les organisations de la société civile pour soutenir : a) l'appropriation à l'échelle nationale des stratégies visant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits; b) des cadres juridiques et politiques nationaux solides, y compris la législation relative au terrorisme; c) des capacités de mise en œuvre durables, y compris des enquêtes et des poursuites indépendantes, impartiales, rapides, efficaces et suffisamment transparentes; et d) des mécanismes efficaces et tenant compte des questions de genre pour protéger les victimes/les personnes survivantes/ les témoins et leur venir en aide, ainsi que pour assurer l'accès des accusés à une aide juridictionnelle.

COUP DE PROJECTEUR 13

La MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO renforcent les capacités des forces de police conformément aux engagements qui ont été pris à l'échelle nationale en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits

La MINUSMA a continué à former des cohortes de policiers maliens à la prévention des violences sexuelles et à l'orientation des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits vers des prestataires de services de soins. S'appuyant sur le projet conjoint lancé en 2021 par la MINUSMA et la police malienne pour intégrer de nouveaux modules de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits dans le programme de formation de la police nationale et pour renforcer les capacités de la police malienne, la Mission a formé les 13 compagnies de l'Académie nationale de police, soit 2 967 étudiants au total, dont 690 femmes, en utilisant le nouveau module de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Celles et ceux qui ont participé à ces formations se sont formellement engagés à adopter une approche centrée sur les personnes survivantes, en tenant compte des questions de genre, lorsqu'ils s'occuperont de cas de violences sexuelles liées aux conflits, une fois diplômés de l'Académie de police.

Au Soudan du Sud, en collaboration avec l'équipe spéciale de la police des Nations Unies de la MINUSS s'occupant des violences sexuelles et fondées sur le genre, le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes a organisé une formation de deux jours à l'intention des officières et officiers supérieurs des services de police du Soudan du Sud afin de faire le point sur les progrès réalisés et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre du plan d'action de la police nationale contre les violences sexuelles liées aux conflits, lancé en 2019. Les discussions visaient à éclairer les décisions stratégiques prises par la police nationale pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. L'atelier a été suivi par 15 officiers, dont plusieurs femmes, qui ont bénéficié d'une remise à niveau sur les violences sexuelles liées aux conflits et ont ensuite pris part à des discussions approfondies sur le plan d'action, à la faveur desquelles les participants ont pu proposer des idées sur la voie à suivre pour assurer sa bonne application.



À gauche : Des membres de l'équipe de police des Nations Unies spécialisée dans les violences sexuelles liées aux conflits et de la police nationale du Soudan du Sud, lors d'une formation interactive de deux jours sur les violences sexuelles liées aux conflits. Photo : MINUSS. **À droite** : La police des Nations Unies de la MINUSMA forme la police malienne sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits et de violences sexuelles et fondées sur le genre. Photo : MINUSMA.

En République démocratique du Congo, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a fourni une assistance technique dans le cadre de l'organisation de deux ateliers de formation à l'intention des officières et officiers de la police nationale. Ces ateliers portaient sur les enquêtes relatives aux violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris les cas de violences sexuelles liées aux conflits et de violences contre les enfants. Des membres des sections de la police nationale chargées de la protection de l'enfance et de la prévention des violences sexuelles étaient au nombre des participants. Ces ateliers, co-dirigés par l'équipe de police des Nations Unies spécialisée dans les violences sexuelles et fondées sur le genre, visaient à identifier les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées dans le contexte des enquêtes judiciaires conduites par la police, en particulier dans les affaires de violences sexuelles liées aux conflits, et à établir un plan d'étapes pour améliorer la réponse de la justice face à de tels crimes.



VOIX DU TERRAIN

L'équipe de la police de la MONUSCO spécialisée dans les violences sexuelles et fondées sur le genre forme ses homologues à l'échelle nationale

« Mon rôle au sein de l'équipe est de lutter tous les jours contre les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits avec nos homologues nationaux de la police nationale congolaise. J'ai participé à la création et à l'organisation d'un nouvel atelier multi-sectoriel à l'intention des spécialistes, par exemple des enquêtrices et enquêteurs de la police nationale, des psychologues, des médecins et des procureur(e)s. Cette formation, qui suit une approche centrée sur les personnes survivantes, a ciblé les membres de la police en poste dans des zones reculées des régions du Sud-Kivu et de Bunia et a permis de partager les meilleures pratiques avec les officiers et inspecteurs de la police judiciaire en ce qui concerne la manière d'interagir avec les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits. Chaque jour, je fais de mon mieux pour mieux protéger nos communautés hôtes, petit à petit. »



M^{me} Fiorella Giuliana Litan Pineda, chef adjointe de l'équipe de la police spécialisée dans les violences sexuelles et fondées sur le genre et personne référente à la MONUSCO pour les violences sexuelles liées aux conflits, de juin 2022 à juin 2023

COUP DE PROJECTEUR 14

La MINUSMA prépare les organisations locales de la société civile à répondre aux violences sexuelles liées aux conflits et à venir en aide aux personnes survivantes

Grâce à des interventions communautaires visant à mieux protéger les femmes et les filles, la MINUSMA a régulièrement renforcé la capacité des acteurs locaux à promouvoir un environnement sûr, exempt de stigmatisation, pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits. Au total, sept organisations de la société civile et groupes de réflexion ont pu concevoir et développer des activités contre les violences sexuelles liées aux conflits qui visent les femmes et les filles à la suite de sessions de renforcement des capacités organisées par le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes. Ces organisations ont pu contribuer à la gestion des affaires de violences sexuelles liées aux conflits en offrant un soutien psychologique aux survivantes et en les orientant vers les services appropriés. À la demande de ces organisations, en 2022, la MINUSMA a dispensé une formation à 1 845 personnes au total, à l'occasion de divers forums et ateliers, pour les sensibiliser à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les informer des services disponibles pour permettre une prise en charge complète des personnes survivantes.

COUP DE PROJECTEUR 15

La MINUSMA renforce les capacités des communautés en ce qui concerne les liens existants entre les violences sexuelles liées aux conflits et la prolifération des armes légères et de petit calibre

Au Mali, la prolifération des armes, en particulier des armes légères et de petit calibre, a continué en 2022 d'alimenter les violences sexuelles perpétrées par des individus armés non identifiés. Étant donné que les armes jouent un rôle dans la facilitation indirecte et directe des violences sexuelles liées aux conflits, la Section Réforme du secteur de la sécurité/désarmement, démobilisation et réintégration et le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes ont collaboré avec le Secrétariat permanent de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre afin d'organiser une série d'activités de renforcement des capacités pour 110 participants au total, y compris des femmes de la communauté et des chefs religieux, des jeunes et des femmes appartenant à des groupes de la société civile, des fabricants d'armes artisanales, des chasseurs traditionnels et des représentants des transporteurs. Ces sessions se sont concentrées sur l'intégration des questions de genre et de protection des femmes et des enfants lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques, des mesures réglementaires et de la réforme globale du secteur de la sécurité et du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Les formations ont également porté sur les dangers liés à la possession illégale d'armes, à leur commerce et à leur trafic en rapport avec les violences sexuelles liées aux conflits et les violences sexuelles et fondées sur le genre. Les sessions sur les violences sexuelles liées aux conflits ont aidé celles et ceux qui les ont suivies dans leurs efforts de prévention de ces violences grâce à l'organisation de séances de sensibilisation et de formation à l'intention des membres de la communauté et des anciens combattants dans les sites de cantonnement pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

COUP DE PROJECTEUR 16

Adaptation et mise en œuvre des dispositions législatives types et des orientations pour les enquêtes et les poursuites relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, avec l'appui de la MINUSS

Dans le cadre du soutien apporté par la MINUSS à une réforme législative qui soit conforme aux dispositions juridiques internationales relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, le Bureau de la Conseillère principale pour la protection des femmes et la Section consultative de la MINUSS sur les questions d'état de droit ont organisé conjointement une consultation de deux jours sur l'adaptation et la mise en œuvre des [dispositions législatives types et des orientations pour les enquêtes et les poursuites relatives aux violences sexuelles liées aux conflits](#), élaborées en 2021 par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Ces orientations visent à aider les législateurs et les organisations internationales fournissant une assistance juridique aux États demandeurs, les praticien(ne)s [procureur(e)s, enquêteur(trice)s et avocat(e)s] et les organisations de la société civile à mettre en place un cadre juridique et procédural solide, qui soit conforme aux normes et obligations internationales relatives aux violences sexuelles liées aux conflits. C'est la Ministre du genre, de l'enfance et de l'aide sociale qui a ouvert ces consultations, auxquelles ont participé des avocates et des avocats, des organisations de la société civile et des entités des Nations Unies. Les participantes et participants ont discuté du projet de loi contre la violence de genre et ont formulé des recommandations dans une déclaration communiquée par la suite à la Ministre du genre, de l'enfance et de l'aide sociale afin de reconnaître les crimes de violences sexuelles liées aux conflits et de renforcer les dispositions du projet de loi contre la violence de genre et d'autres projets de loi en cours au Soudan du Sud.



La MINUSS et les organisations de la société civile présentent à la Ministre du genre leurs recommandations concernant l'intégration de dispositions juridiques relatives aux violences sexuelles liées aux conflits dans le droit sud-soudanais. Photo : MINUSS.

OBJECTIF 5 – DONNER DES MOYENS D’ACTION AUX VICTIMES/PERSONNES SURVIVANTES

Les processus de paix et de réconciliation nationale doivent prendre en compte les besoins des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et, dans la mesure du possible, permettre aux organisations d’aide aux victimes/personnes survivantes d’y participer. Les missions doivent rapidement orienter les victimes/personnes survivantes vers des acteurs nationaux ou internationaux susceptibles de leur apporter le soutien médical, psychosocial, juridique et économique ou la protection physique dont elles ont besoin.

COUP DE PROJECTEUR 17

Une nouvelle loi sur la protection des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d’autres crimes et sur les réparations est rédigée en République démocratique du Congo avec l’appui de la MONUSCO

Pour s’assurer que le soutien aux personnes ayant survécu à des violences sexuelles trouve sa juste place dans les textes de loi de la République démocratique du Congo, la MONUSCO a aidé les autorités nationales à élaborer une loi sur la protection des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d’autres crimes contre la paix et la sécurité et sur les réparations. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l’homme entretient un dialogue actif depuis ces dernières années avec le Bureau du Conseiller spécial du Président pour la jeunesse et la lutte contre la violence à l’égard des femmes, afin de faire progresser l’application du Communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées aux conflits dans le pays (2013) et de son additif (2019), qui comprend des engagements en vue de l’adoption d’une telle loi et de la création d’un fonds de réparations. La MONUSCO a participé à des consultations techniques et a fourni une liste complète de suggestions et de commentaires sur le projet de loi afin d’assurer sa conformité avec les normes juridiques internationales et de veiller à ce qu’il fasse partie d’un processus global de justice transitionnelle. Le 8 décembre, l’Assemblée nationale a approuvé le projet de loi sur les réparations, et la loi a été promulguée par le chef de l’État le 29 décembre 2022. Les réparations et la protection sont des aspects cruciaux de la justice pour les personnes survivantes dans leur lutte contre l’impunité, et cette loi représente une étape importante pour l’accès à la justice et aux réparations pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits dans le pays. Le décret d’application de la loi sur les réparations est en cours de rédaction, et la MONUSCO continuera à plaider auprès du Gouvernement pour que les personnes survivantes puissent participer pleinement à l’établissement de ce décret et de tous les processus de justice transitionnelle.

Initiatives de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en faveur des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit

La **MINUK** a aidé le Kosovo à s’attaquer aux séquelles des violences sexuelles perpétrées pendant et après le conflit de 1998–1999 en renforçant les capacités institutionnelles et en facilitant l’avancement économique des personnes survivantes. Depuis sa création en 2018, la commission gouvernementale chargée de la vérification et de la reconnaissance du statut de personne ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit a reçu plus de **1 700 demandes** d’octroi du statut. Tout au long de 2022, la MINUK a suivi et soutenu les campagnes de sensibilisation menées par la commission pour encourager les personnes survivantes à demander le statut et à accéder aux services proposés. Pour amplifier ses efforts de sensibilisation, la MINUK, en partenariat avec une organisation locale de la société civile, a créé une courte **vidéo** dans les deux langues officielles qui explique comment les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit peuvent demander à la commission une pension et quels sont les services dont elles peuvent bénéficier. En septembre 2022, 1 322 personnes (1 261 femmes et 61 hommes) avaient obtenu le statut de survivantes. En outre, la MINUK a soutenu la visite du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition en facilitant des réunions avec diverses parties prenantes, y compris la commission gouvernementale, une organisation de la société civile et les personnes survivantes elles-mêmes, se faisant l’écho de la nécessité de poursuivre une approche fondée sur les droits humains face aux violences sexuelles liées aux conflits.



Des femmes au Kosovo lors d’une manifestation en faveur de l’égalité des genres. Photo : MINUK.

La MINUSS aide 200 personnes qui avaient été enlevées dans le cadre d'un projet visant à les faire échapper à leur condition de « victimes » pour devenir des « agentes du changement » au sein de leurs communautés

L'accès à une assistance holistique constitue une partie essentielle de l'approche centrée sur les personnes survivantes. En gardant cet important principe à l'esprit, la MINUSS et une organisation locale de la société civile, Rural Development Action Aid, ont lancé la deuxième phase d'un projet offrant des revenus de subsistance et des formations, ainsi qu'un soutien psychosocial, à près de 200 personnes ayant survécu à des violences sexuelles qui avaient été enlevées par des groupes armés dans l'Équatoria occidentale, au Soudan du Sud. Financé par l'Union européenne, ce projet a pour but de donner des moyens d'action aux femmes et aux filles et de faciliter leur réintégration dans leurs communautés grâce à leur avancement socioéconomique. Le projet en cours vise également à créer des réseaux de personnes survivantes et à leur permettre d'acquérir des compétences en leadership pour qu'elles puissent défendre leurs droits et les droits d'autres personnes survivantes, en soutenant efficacement leur autonomisation en tant qu'agentes du changement dans leurs communautés de l'Équatoria occidentale. Cliquez sur ce [lien](#) pour visionner une courte vidéo sur le projet.



Les bénéficiaires du projet participent à une formation. Photo : Rural Development Action Aid.



VOIX DU TERRAIN

La MINUSS s'associe à une organisation locale pour donner des moyens d'action aux personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits en Équatoria occidentale, au Soudan du Sud

« Le travail fait par la Rural Development Action Aid auprès des personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées aux conflits a permis de s'assurer que leurs voix, leurs besoins et leurs choix étaient au cœur de nos interventions, qui comprenaient notamment l'instauration d'un environnement qui leur soit favorable et tienne compte de la nécessité de se rétablir après pareil traumatisme. L'autonomie économique des personnes survivantes est la garantie de leur dignité et les aide à améliorer leurs moyens de subsistance. C'est aussi vital pour le soutien qu'elles apportent à leurs familles et à leurs communautés. Les réseaux de personnes survivantes leur offrent un forum dans lequel elles peuvent s'exprimer et raconter leurs histoires, ainsi qu'être épaulées dans leurs différentes entreprises. Ces réseaux défendent également les intérêts des personnes survivantes qui n'ont pas pu bénéficier du projet. Ils cherchent à améliorer les compétences des personnes survivantes pour qu'elles puissent gérer les défis qu'elles rencontrent au quotidien et apporter de l'espoir et du changement dans leur vie et dans leur communauté. »

Le Père John Ngbapia, Directeur de Rural Development Action Aid, Soudan du Sud



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

En 2022, les missions de maintien de la paix ont rencontré toute une série d'obstacles d'ordre opérationnel et logistique ainsi qu'en terme de sécurité pour s'acquitter de leur mandat et prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, par exemple :

- Le **sous-signalement systématique des violences sexuelles liées aux conflits**, en raison de la honte qui y est associée, de la stigmatisation auxquelles elles sont soumises, de la peur des représailles, de l'inaccessibilité des zones touchées par les conflits et du manque de ressources et de protection pour les personnes survivantes, a constitué un défi pour toutes les missions de maintien de la paix en 2022 dans le cadre de leurs mandats.
- La **détérioration de la sécurité** dans l'est de la République démocratique du Congo, les restrictions de mouvement du personnel des Nations Unies et les manifestations anti-MONUSCO ont encore limité l'accès de la MONUSCO aux zones touchées par les violences sexuelles liées aux conflits pour lui permettre de suivre la situation et de signaler les cas.
- **Les inondations et la fragilité des infrastructures** au Soudan du Sud ont limité l'accès de la mission à certaines zones touchées par le conflit, contribuant ainsi au non-signalement des cas de violences sexuelles liées aux conflits dans les lieux difficiles d'accès.
- La **pénurie de carburant** en République centrafricaine en 2022 a eu un impact sur les mouvements de la MINUSCA et, dans certains cas, a contraint la mission à réduire temporairement ses opérations alors que les groupes armés profitaient de la situation pour tenter de reprendre les bastions perdus au début de 2021.
- Les **transitions politiques** au Mali et les changements de gouvernements récents ont compliqué les discussions avec les autorités concernant l'application du Communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées aux conflits.
- **Les ressources budgétaires et humaines limitées** consacrées aux mandats concernant les violences sexuelles liées aux conflits sont sans commune mesure avec l'ampleur du phénomène au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. En 2022, il n'y avait que 22 postes de conseillères et conseillers pour la protection des femmes inscrits aux budgets des missions (9 postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international, 6 postes pour recrutement sur le plan national et 7 postes de volontaires).



Une fille au Mali. Photo : MINUSMA.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE PAIX ET VOIE À SUIVRE

Dans le cadre de son mandat consistant à aider les opérations de maintien de la paix à améliorer l'efficacité des mesures prises pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, le Département des opérations de paix donne des conseils et apporte un soutien technique aux missions, notamment au moyen d'outils d'orientation, de séminaires en ligne sur les violences sexuelles liées aux conflits et d'initiatives facilitant l'échange de bonnes pratiques entre les missions aux fins de l'application des mandats.



Cliquez [ici](#) pour regarder un film d'animation éducatif de 10 minutes, réalisé par le Département des opérations de paix, qui montre les mesures prises par les missions des Nations Unies pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits selon une approche centrée sur les personnes survivantes. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts visant à faire connaître la politique et le manuel sur les violences sexuelles liées aux conflits et à faire en sorte que les orientations soient plus aisément accessibles pour le personnel sur le terrain.

Le Département des opérations de paix a également organisé un cours de formation pour un groupe de 32 personnes référentes pour la question des violences sexuelles liées aux conflits, des civils et des membres du personnel en tenue, et des conseillères et conseillers des missions de maintien de la paix pour la protection des femmes, qui s'est tenu à Entebbe (Ouganda) en novembre 2022. L'événement a été organisé en partenariat avec le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Grâce à des présentations et des exercices pratiques basés sur des scénarios, le cours a permis aux participants d'améliorer leurs connaissances et leur capacité à prévenir et combattre efficacement les violences sexuelles liées aux conflits et de renforcer la collaboration et la coordination au sein de la mission en matière de violences sexuelles liées aux conflits en favorisant l'établissement de relations entre les participants. Cliquez [ici](#) pour visionner une courte vidéo.



Une photo de groupe lors de la formation dispensée à Entebbe, novembre 2022. Photo : Centre de services régional d'Entebbe.

À l'avenir, le Département des opérations de paix continuera d'appuyer l'action menée pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, en axant ses efforts sur les domaines suivants :

Promotion d'approches globales et coordonnées de l'application du mandat à l'échelle de la mission, sous l'égide de l'équipe de direction, à l'appui des engagements pris au niveau national contre les violences sexuelles liées aux conflits

Mise à disposition par le Siège d'une politique, d'orientations et d'un soutien technique adaptés en ce qui concerne la question des violences sexuelles liées aux conflits

Enseignements tirés des transitions passées pour que les mesures prises afin de prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits soient pleinement intégrées dans les processus de transition des missions à l'avenir

Mise à jour de la formation spécialisée basée sur des scénarios sur les violences sexuelles liées aux conflits, afin de renforcer la capacité du personnel à prévenir et combattre ces violences

Contribution au renforcement de la coordination et de la cohérence en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment par une participation soutenue au réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit

Sensibilisation des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et du grand public au problème des violences sexuelles liées aux conflits afin de rallier davantage de soutiens pour ce mandat



Le groupe de personnes participant à la formation pilote à Entebbe, novembre 2022. Photo : Centre de services régional d'Entebbe.

RÉFÉRENCE ET CONTACT

Résumés annuels des activités et bonnes pratiques des missions de maintien de la paix des Nations Unies pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits en 2022

Établis par l'Équipe du Département des opérations de paix chargée de la question des violences sexuelles liées aux conflits, juin 2023.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
405 East 42nd Street, New York, NY 10017.

pbps-crsv-unhq@un.org

<https://peacekeeping.un.org/fr/conflict-related-sexual-violence>

@UNPeacekeeping

Cette publication a été rendue possible grâce aux généreuses contributions des Gouvernements allemand, australien, canadien et norvégien.

Crédits photos de couverture :

À gauche : Au sein de la MINUSCA, les soldates de la paix jouent un rôle important dans l'instauration d'un climat de confiance avec les populations locales. Photo : MINUSCA.

À droite : Atelier sur les mécanismes de suivi, d'analyse et de signalement des violences sexuelles liées aux conflits organisés par la MINUSMA à Bamako, au Mali. Photo : MINUSMA.



Une session de formation sur les violences fondées sur le genre organisées par la MINUSMA. Photo : MINUSMA.

23-07364